



DELIBERATION
N°2016-27 du 22 mars 2016

OBJET - Délégation de service public du Théâtre du Briançonnais : déclaration sans suite de la procédure

Rapporteur : M. le Président

Le 22 mars 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 16 mars 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 pour la délibération n°2016-05
30 de la délibération n°2016-06 à la délibération n°2016-13
29 de la délibération n°2016-14 à la délibération n°2016-19
28 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26
27 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-28
26 pour la délibération n°2016-29
27 de la délibération n°2016-30 à la délibération n°2016-33

Nombre de pouvoirs : 11 de la délibération n°2016-5 à la délibération n°2016-19
12 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26
11 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-33

M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2016-13 inclus), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (quitte la salle pour la délibération n°2016-29), Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus), Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD (jusqu'à la délibération n°2016-19 inclus), M. Jean-Luc NEVEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Bruno DAVANTURE à Mme Claude JIMENEZ
M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Bruno MONIER à Mme Catherine MUHLACH
Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU
Mme Nicole MATHONNET à M. FONS Olivier
M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus)
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON
Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE
M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY (à partir de la délibération n°2016-20)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire dont le Théâtre du Briançonnais,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 février 2015,



Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 février 2015,

Vu la délibération n°2015-31 du 4 mars 2015 validant le principe du recours à une délégation de service public de type affermage pour la gestion du théâtre du Briançonnais d'une durée de 6 ans,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la convention de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre du Briançonnais, la convention actuellement en cours prenant fin au 30 avril 2016,

Vu l'avis sur les offres formulé par la Commission de Délégation de Service Public lors de la séance du 13 octobre 2015,

Vu le rapport de présentation du choix proposé par le représentant légal de la personne publique délégante,

Vu la délibération n° 2015-104 du 08 Décembre 2015 portant attribution de la convention de délégation de service public à l'Association pour le Développement Artistique et Culturel du Briançonnais.

Vu le courrier de l'Association pour le Développement Artistique et Culturel du Briançonnais du 25 février 2016 informant le représentant de l'autorité délégante de son refus de signer ladite convention,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Autorise** le Président, représentant de l'autorité délégante, à déclarer sans suite la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Théâtre du Briançonnais, pour le motif d'intérêt général suivant :

Ce motif est constitué par le refus de signature de la convention par l'Association pour le Développement Artistique et Culturel du Briançonnais, candidat désigné délégataire par la délibération n° 2015-104 du 08 Décembre 2015. Le refus de signature du candidat ne pouvant faire l'objet d'une négociation, celle-ci étant prohibée après décision d'attribution par l'assemblée délibérante, il est donc nécessaire de mettre fin à la procédure en cours.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
 PC/ Le Président empêché,
Guy HERMITTE

Date affichage : 31 MARS 2016